

Avis technique-Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'un papier barrière thermoscellable

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	Munksjö Labelpack
	Date de la demande	Janvier 2016
	Dénomination	Papier d'emballage
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Céréales
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Rectangulaire
	Contenance	30 à 1000 grammes selon contenance
	Masse vide	5 à 25 g selon contenance
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton, latex et charges minérales
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Non imprimé
	Type de colle	(système thermoscellant)
	COMPOSITION MATERIAUX DU CORPS DE L'EMBALLAGE	
	Papier-carton	86 %
	Plastique (latex)	14 %
	⇒ Élément majoritairement fibreux, couché par une solution aqueuse sans traitement de résistance à l'humidité	
	AVIS REFERENTS	
	Avis Technique 69	

PRE-REQUIS

• Le papier d'emballage est constitué d'une fraction fibreuse (75%) couchée d'un plastique comportant en proportions égales de pigments et du latex.

Par conséquent, l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève de la filière « Emballage papier-carton ».

• Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

• Le plastique est teinté dans la masse par des pigments noirs qui représentent 12,5% de la masse de l'emballage.

• Le papier d'emballage n'est pas imprimé. L'évaluation faite dans le cadre de cet avis ne présage donc pas de l'éventuel impact des colorants et encres sur le process de recyclage.

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX DE L'EMBALLAGE TOTAL CONSIDERE	Moyen		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	Ø
ÉNERGIE DE PULPAGE	Désintégration aisée de la fraction papier-carton		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⌘ En cours d'étude

➤ Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après l'avis technique cité en référence, le papier d'emballage pour céréales se désintégrera facilement lors de l'étape de pulpage. Les résidus issus de la couche plastique seront éliminés par classage. La feuille de pâte recyclée présente un très bon état, à la fois en surface et en épaisseur, avec une bonne répartition des fibres cellulosiques.

De plus, l'emballage est thermoscellable et fourni non imprimé ; il n'y a donc pas d'additif susceptible de perturber le recyclage.

Suite à ces résultats, et notamment du fait de la bonne élimination de la fraction latex, le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité du papier au sein de la catégorie 5.03A par référence à la norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- la fraction latex : en dépit de son élimination par classage à fentes, le CEREC préconise, dans le respect de fonctionnalités équivalentes pour l'emballage, de minimiser le taux de latex tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité. En effet, le latex, comme les plastiques, est à l'origine d'une baisse du rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière ;

les encres éventuellement utilisées pour l'impression de la sache : l'emballage a été testé non imprimé. Néanmoins, dans le cas où le fabricant souhaiterait imprimer l'emballage, le CEREC recommande d'utiliser des encres à base aqueuse et d'éviter l'usage d'encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances.

Parallèlement, les encres de couleurs vives et à fort dégorgeement sont à éviter, et ce, afin de limiter la coloration des fibres recyclées et de ne pas saturer les eaux de process.

CONSIGNES DE TRI

Dans le cas où le fabricant souhaiterait guider le consommateur dans son geste de tri, le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de placer la feuille dans le bac des emballages recyclables.

VALIDATION



ECO
EMBALLAGES

Maryon PAILLEUX



Gérard LASSERRE